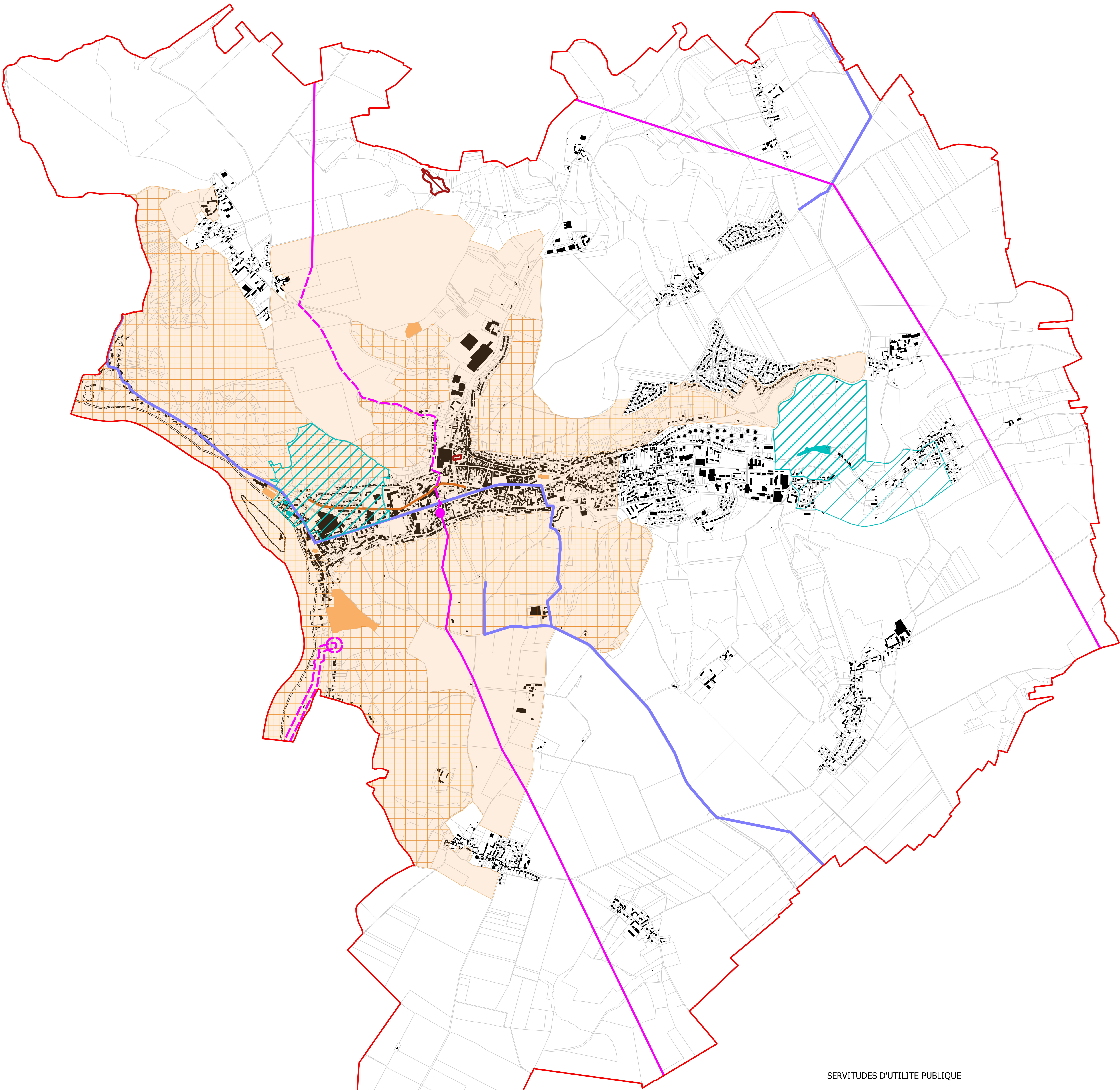




SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits**
Emprise du Monument historique
Périmètre de protection autour des monuments historiques (ou périmètre Délimité de Abords)
- AC2 - Servitudes relatives aux sites classés et inscrits**
Site inscrit
Site classé
- AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales**
Captages
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied**
Halage
Marchepied
- EL11 - Routes express et déviations d'agglomération**
Déviation de la route départementale 316
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel**
Emprise de la servitude I3
- I4 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine**
Poste électrique
Réseau électrique aérien
Réseau électrique souterrain
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique**
Emprise de la servitude PM2
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications**
Emprise de la servitude PT3

À noter que les servitudes T7 "Extérieur des zones de dégagement" s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.

DEPARTEMENT DE L'EURE

LES ANDELYS

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1. Plan des servitudes

Révision du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2025

Dossier d'approbation

Echelle 1:10000



210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 ST-LO
Tél : 02 33 75 63 52
contact@planis.fr



0 750 1500 m